

Longueuil, le 15 mai 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 17838 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 avril dernier, concernant le 1915, rue Wolfe ou 1950 boulevard Wilfrid-Laurier et le lot 2 118 888 du cadastre du Québec à Longueuil. Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Mémo du 14 juillet 1993 (1 page);
2. Note au dossier du 15 avril 1999 (1 page);
3. Rapport de l'inspection du 19 août 1993 (4 pages);
4. Rapport de l'inspection du 11 novembre 1999 (2 pages)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (7)



**NOTE AU DOSSIER**

COMPAGNIE : Provincial Diesel inc.  
DATE : Le 15 avril 1999  
PAR : Jacques Méthot  
OBJET : FAILLITE  
N/Réf.: P-7610-16-01-0435800

Le 30 mars dernier, dans le cadre de notre Programme Régional d'Inspection (PRISSDD), je me suis rendu au 1951, rue Wolfe où était sensé se trouver la Cie « Provincial Diesel inc. ». J'ai alors constaté que l'accès au terrain était barré et qu'il n'y avait personne sur les lieux.

Selon les informations fournies par M. François Houle, inspecteur municipal pour la ville de St-Hubert, la Cie aurait fait faillite il y a plusieurs années. L'immeuble aurait été acheté par :

Shasserd & Associés Investissement inc  
4150 Sherbrooke Ouest  
Westmount, 3<sup>e</sup> étage  
personne contact : M. Kamal Kehar  
tél. : (450) 641-2665

J'ai contacté M. Kehar aujourd'hui. Celui-ci m'a indiqué que l'immeuble avait été acheté par la Cie « Investiness » et que l'ancien hangar de « Provincial Diesel inc. » était présentement loué à « quelqu'un qui fait de la céramique ». Apparemment, pour en savoir plus sur l'immeuble, il faudrait contacter M. Moreau Parassi, lequel est gérant et comptable pour la Cie « Investiness ».

Recommandations

- fact 23* Retirer la Cie « Provincial Diesel inc. » de la liste du PRISSDD ;
- Prévoir une visite du site pour août 1999.

Commentaires

JM/jm

OK.

*J. Berger  
29/04/26*

*et informer Manon*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G7610-16-01-0435800 DATE DE RÉDACTION : 93 / 08 / 19  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 08 / 10  
A M J

HEURE : - Arrivée : 14:30  
- Départ : 15:00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JOCELYNE AUGER

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
PROVINCIAL DIESEL  
1915 RUE WOLFE  
SAINT-HUBERT

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>PIERRE GRO/EAU PRES.</u>	<u>671-1878</u>
	_____	_____
	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS DE LA  
COMPAGNIE CONCERNANT LA RÉCEPTION  
D'HUILES USÉES ET LA CONFORMITÉ  
ENVIRONNEMENTALE

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-16-01-043580 DATE DE RÉDACTION : 93 / 08 / 19  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La compagnie se spécialise dans le machinage de pièces métalliques. Elle utilise des machines-outils et des huiles de coupe. Les rebrous métalliques sont éliminés avec les autres déchets industriels. Les huiles de coupe usagées sont récupérées par **Articles 23-24 de la L.A.D.**

La compagnie est chauffée par une chaudière au mazout qui n'est pas en opération d'été. Le réservoir est situé à l'extérieur et est en bon état.

L'entrepôt situé à l'arrière sert à remiser le matériel supplémentaire et les camions pour éviter le vandalisme.

La compagnie opère à cet endroit depuis octobre 1992 et porte d'autres noms comme Provincial Aérotech et Provincial Hydraulique (514-466-7222) pour des raisons commerciales.

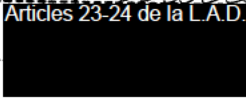
Note:

D'après Manon Berubé l'information serait venue d' **Articles 53-54 de la L.A.D.** de **Articles 23-24 de la L.A.D.** Contacté au téléphone **Articles 53-54 de la L.A.D.** ne se souvient pas d'avoir mentionné cette compagnie **Articles 53-54 de la L.A.D.**

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G7610-16-01-0435800 DATE DE RÉDACTION : 931 081 19  
A M J

3. CONCLUSION

La compagnie est peu susceptible de contaminer l'environnement et ne reçoit pas d'huiles usées provenant de l'extérieur. Elle expédie ses huiles usées chez . Articles 23-24 de la L.A.D.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G7610-16-01-0435800 DATE DE RÉDACTION : 93/08/19  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

*Classer le dossier*

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : JOCELYNE AUGER JoceLyne Auger 93/08/19  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : JEAN RICHARD Jean Richard 93/08/19  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

XX/YY/ZZ

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0435800

DATE INSPECTION :99.11.09

HEURE : - Arrivée : 11 :05

- Départ : 11 :40

DATE DE RÉDACTION : 99.11.11

**1. IDENTIFICATION**

INSPECTEUR/INPECTRICE : Jacques Méthot

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

**LIEU INSPECTÉ**

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

Provincial Diesel  
1915, rue Wolfe  
Saint-Hubert, QC.

**PLAIGNANT(E) :**

**NOM/ADRESSE**

**TÉLÉPHONE**

Rencontré(e) : oui  non  N/A

**PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :**

**NOM/FONCTION**

**TÉLÉPHONE**

Tony Culiandro, patron de *Matériaux Construct inc.* (450) 923-7521

Kamal Kehar, dir. prod. pour la Cie « *Ref Plus* » (450) 641-2665

**PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :**

**PHOTO(S)**

**CROQUIS**

**CARTE(S)**

Nombre

**ÉCHANTILLONS**

**EAU**

**AIR**

**SOL**

**FLORE**

**FAUNE**

**DÉCHETS**

**AUTRE(S)**

Précisez :

**BUT(S) :** Vérifier s'il y a des activités à l'adresse où se trouvait la Cie *Provincial Diesel*.



2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de la visite, j'ai constaté ou appris les faits suivants :

La Cie *Provincial Diesel* a fait faillite il y a plus de 2 ans. Sur le terrain qu'elle occupait, l'entreprise *Matériaux Construct* s'est implantée et l'entreprise *Ref plus* s'implantera bientôt.

*Matériaux Construct inc.* s'est installé à cet endroit depuis environ 1 mois et elle occupe 2 des bâtiments qu'utilisait *Provincial Diesel*.

Cette entreprise, qui compte 3 employés, taille et poli des panneaux de pierre tels que granit et marbre (90 %) et pierres calcaires (10 %).

Le polissage des pierres est réalisé sur une meule alimentée à l'eau, ce qui génère des eaux usées chargées de sédiments. Les quantités d'eaux utilisées pour cette activité sont minimales. Pour l'instant, les eaux s'écoulent sur le plancher jusqu'à une fosse de sédimentation de 8 X 4 X 4 pieds qui n'est reliée à aucune drain de plancher. Les boues (poussières de roche) qui s'accumuleront dans cette fosse seront vidangées au besoin. Cette entreprise ne produit pas de matières dangereuses résiduelles.

*Ref plus* est une entreprise qui est établie à Boucherville et qui fabrique des unités de climatisation et de réfrigération, comme les boîtiers qu'on retrouve au sommet des édifices à bureaux.

Lors de ma visite, on construisait les fondations de la bâtisse qui abritera cette Cie. M. Kehar m'a indiqué que sa Cie ne générerait pas de matières dangereuses résiduelles.

---

3. CONCLUSION

La Cie *Provincial Diesel* n'existe plus. Sur le terrain qu'elle occupait, une entreprise s'est installée et une autre s'installera prochainement. Selon les témoignages des personnes rencontrées, ces deux entreprises ne semblent pas générer de matières dangereuses résiduelles et elles ne paraissent pas assujetties au processus d'autorisation.

---

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

---

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Jacques Méthot  
(signature)

99.11.15  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : Yves Bergeron  
(signature)

99/11/15  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :